



DELIBERATION DU COMITE DU POLE DU PAYS DU LUNEVILLOIS

Séance du 25 octobre

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 29
Présents : 26
Absents : 0

Procuration : 3

Nombre de suffrages
exprimés : 29

Pour : 29
Contre : 0
Abstentions : 0

2017-038

Date de convocation
19/10/2017

DATE D'AFFICHAGE
...././..

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

...././....

et publication du :

...././....

SOUS PREFECTURE
DE LUNEVILLE

30 OCT. 2017

COURRIER ARRIVÉE

L'an 2017, le 25 octobre, les représentants du Comité du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois, légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de Laronxe, sous la présidence de Monsieur Hervé BERTRAND.

Etaient présents :

M. BERTRAND Hervé, M. BIENTZ Guy, Mme COLAS Claudine, M. COINSMANN Gérard, M. DANIEL Philippe, M. DEWAELE Jacques, M. DUJARDIN Bruno, Mme FALQUE Rose-Marie, M. GELLENONCOURT Laurent, M. GENAY François, Mme GEORGES Marie-Jo, M. GEX Christian, M. GOGLIONE Jean-Marie, M. de GOUVION SAINT CYR Laurent, Mme JACQUOT Dominique, M. LARDIN Francis, M. MAILLIOT Frédéric, M. MARCHAL Michel, M. MARQUIS Noël, M. MARTIN Jean-Paul, M. MERCIER Thierry, M. MULLER Bernard, M. PISTER Jacques, M. SERVANT Guy, Mme VAUDEVILLE Sabrina, Mme VILLAUME Damienne.

Etaient excusés avec pouvoir :

M. ARNOULD Philippe donne pouvoir à M. MULLER Bernard, Mme FARRUDJA Annie donne pouvoir à M. DANIEL Philippe, M. LAMBLIN Jacques donne pouvoir à M. BERTRAND Hervé

Etai(ent) excusé(s) :

M. ACREMENT René était remplacé par M. GOGLIONE Jean-Marie, M. AUBERT Jean-Christophe était remplacé par M. COINSMANN Gérard, M. KURKIENCY Jonathan était remplacé par M. SERVANT Guy.

Voix consultatives : Mme LEHE Sophie était excusée, M RICHARD Claude était présent.

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme Sabrina VAUDEVILLE

ADMINISTRATION GENERALE : DELEGATION D'INSTRUCTION DES DOSSIERS LEADER SUR LE LOGICIEL OSIRIS

En raison de la modification du Programme de Développement Rural Lorraine (PDR), depuis le 1^{er} octobre 2017 le GAL du Pays du Lunévillois assure les tâches d'instruction des demandes d'aide LEADER et des demandes de paiement LEADER à la place de la DDT.

Afin de valider l'instruction réglementaire des dossiers, il est nécessaire de déléguer à la directrice du PETR la possibilité d'engager juridiquement la structure par le biais d'habilitation du logiciel OSIRIS.

Sur proposition de Monsieur le Président et vu son rapport, Après avis favorable du bureau du Pôle, le comité du Pôle après en avoir délibéré à l'unanimité:

- **APPROUVE** et **AUTORISE** le président à déléguer la validation de l'instruction à la Directrice du PETR

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Laronxe

Le Président,

